



RÈGLEMENT Section Méribel Sport Montagne

L'adhésion et la prise de licence au club Méribel Sport Montagne implique l'approbation du règlement intérieur du club. Conformément à la législation, les licenciés disposent d'un droit de 14 jours à compter de la demande de licence pour exercer leur droit de rétractation.

DROIT À L'IMAGE

Les licenciés autorisent à titre gracieux (sans contrepartie financière), la diffusion de photographies, vidéos, réalisées dans le cadre de la pratique des activités du club où ils figurent (support de communication du club + site internet de Méribel Sport Montagne et du Club des sports + presse locale)

STAGES

Les stages sont ouverts uniquement aux personnes licenciées au club.

Le club participe aux frais de certains stages. Des arrhes seront demandées à l'inscription pour confirmer votre présence et le reste payable au début du stage.

Les personnes inscrites à un stage de bénéficient pas du délai de rétractation de 7 jours.

TENUE DU CLUB

Un t-shirt à l'effigie du club est offert aux nouveaux licenciés FFA (renouvelé sur décision du club). Pour les personnes non licenciées FFA désirant ce t-shirt, il est possible de le commander à prix coûtant.

La combinaison de ski alpinisme est proposée à prix réduit pour les licenciés FFME et FFCAM. Pour les personnes non licenciées FFME/FFCAM désirant la combinaison, il est possible de la commander à prix coûtant.

L'achat de la tenue du club est obligatoire pour les personnes inscrites au groupe compétition.

Le port de la tenue du club est obligatoire sur les déplacements club lors des compétitions.

COURSES MSM

Les frais d'inscription à toutes les courses organisées par MSM sont offerts aux licenciés du club, sous deux conditions :

- s'inscrire avant la date limite fixée
- prendre le départ à la course

DIVERS

Pour le bon fonctionnement du club et sa pérennité, il serait bien de se rendre disponible en tant que bénévole sur les événements MSM (défi de l'Olympe, Méribel trail, événements de ski alpinisme, nocturnes des restos...).

Lors des différents événements (MSM ou autres) portez la tenue du club en course et sur les podiums le plus souvent possible.

Les licenciés acceptent de respecter au maximum les dates limites mises en place (inscriptions aux courses ou aux stages, commande de matériel, ...). Le club ne pourra pas garantir, en cas de non-respect de ces dates, la demande du licencié.